

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 avril 2019

Présents : Christian Limousin, Robert Taponard, Lucette Bourgeois, Guy Bellaton, Lionel Mougeot, Michel Balain, Chantal Janin, Charlotte Supernak, Nathalie Verdeghem, Roelof Verhage.

Excusés : Franck Bérard donne pouvoir à Robert Taponard.

Absents : Guylaine Duplantier, Claude Harnay, Carole Vauquelin.

Secrétaire de séance : Lucette Bourgeois

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour : le CR de la réunion de Conseil Municipal du 12 février 2019 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

Délibération N°20191104 - 001 : Approbation du Compte Administratif 2018 - Budget Principal

Monsieur le Maire quitte la séance. Le CM, réuni sous la présidence de Monsieur Robert Taponard, adjoint au maire, approuve le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations exercice 2018	455 782.37 €	619 291.76€
Excédent de fonctionnement 2017		233 324.70€
Total	455 782.37 €	852 616.46€
Excédents		396 834.09€

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations exercice 2018	628 981.93 €	329 953.86 €
Excédent de d'investissement 2017		115 277.75€
Total	628 981.93 €	445 231.61€
Excédents/ Déficits	183 750.32€	
Solde des restes à réaliser à reporter en 2019		24 748.87€

Délibération N°20191104 - 002 : Approbation du Compte de Gestion 2018 - Budget Principal

Etabli par le Comptable du Trésor, il est conforme au compte administratif ; il est arrêté au montant de **213 083.17€** et est approuvé par le CM.

Délibération N°20191104 - 003 : Affectation des résultats de fonctionnement - Budget Principal

Après avoir examiné le compte administratif 2018 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de **396 834.09€** et un déficit d'investissement de **183 750.32€**, le CM **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
A. Excédent de l'exercice 2018	163 509.39€
B. Excédents antérieurs 2017 reportés	233 324.70€
C. Résultat cumulé au 31/12/2018 à affecter (=A+B)	396 834.09€

D. Solde négatif d'exécution 2018 d'investissement	-183 750.32€
E. Solde positif des restes à réaliser 2018 d'investissement	24 748.87€
F. Besoin de financement (=D-E)	- 159 001.45€
AFFECTATION (= C = G+H)	396 834.09€
G. Affectation en réserves R-1068 en investissement	203 000€
H. Report en fonctionnement R-002	193 834.09€

Délibération N°20191104 - 004 : Approbation du Budget Primitif 2019 - Budget Principal

Chaque section, équilibrée comme suit : Fonctionnement : **757 134.09 €** et Investissement : **849 948.22 €** est approuvé par le CM.

Délibération N°20191104 - 005 : Vote des taux d'imposition 2019

Considérant le contexte économique actuel, le CM décide le maintien des taux de 2019, inchangés depuis 1996, soit : taxe d'habitation : **13,10 %**, taxe foncière (bâti) : **16,46 %**, taxe foncière (non bâti) : **55,80%**.

Délibération N°20191104 - 006 : Vote des subventions aux Associations 2019

Le CM **décide** d'attribuer l'ensemble des subventions pour un montant de **6 670€**.

Délibération N°20191104 - 007 : Gestion des activités périscolaires et extrascolaires pour la rentrée 2019/2020 - Convention de mutualisation avec l'association « ALFA 3A »

Suite au non engagement financier de l'Etat par le versement de l'indemnité de pérennisation et de la suppression de l'aide financière de la Caf, considérant la volonté de la commune et du comité de pilotage de continuer de proposer des temps d'activités périscolaires et extrascolaires sur l'année 2019-2020, une mutualisation avec l'accueil de loisirs « Les copains d'abord » Alfa3a, à Ambronay, est envisagée en consacrant le même budget pour l'animation en faveur des enfants. Plusieurs propositions sont à l'étude. Il convient d'établir une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « ALFA3A ». Le CM **autorise** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer ladite convention et tous documents relatifs à cette organisation.

Délibération N°20191104 - 008 : Convention avec l'association « 30 millions d'amis » pour l'identification et la stérilisation des chats errants sur la commune

Afin de mettre en place une action visant à maîtriser les populations de chats errants par le contrôle de leur reproduction, afin de mettre en place les mesures prévues par le Code Rural et ainsi assurer la salubrité publique, le CM **autorise** Monsieur le Maire à signer une convention et tous documents s'y référant avec l'association 30 millions d'amis qui financera 50% des frais vétérinaires liés à la stérilisation de ces chats, **précise** que cette convention sera réajustée en fonction du nombre de chats comptabilisés et sera, par conséquent, renouvelée chaque année et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette convention.

Délibération N°20191104 - 009 : Convention avec l'association « Nos amis Félines Ambarrois » pour la gestion des chats errants sur la commune

Suite à la conclusion d'une convention avec la fondation « 30 millions d'amis » pour l'identification et la stérilisation des chats errants, il convient d'établir une convention avec l'association « nos amis félines ambarrois » pour la capture et le transport des chats trappés chez le vétérinaire choisi par la commune. Elle se charge ensuite de les réintroduire dans leur territoire de capture. Le CM **autorise** M. le Maire à signer ladite convention avec cette association et le **charge** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette convention.

Délibération N°20191104 - 010 : Reprise d'un bail rural suite à cessation d'activité

Le CM **accepte** l'établissement d'un bail de reprise de terres communales exploitées par M.TENAND Fabien, par M.QUINSON Jean-Claude pour une durée de neuf années, portant sur la parcelle A 297 lieu - dit « les Crozats » d'une surface totale de 1164 m² et **indique** que le montant du loyer sera fixé suivant l'arrêté Préfectoral du 13 août 2018 précisant la catégorie des terres nues et la valeur actualisée du point fermage. Celui-ci sera payable chaque année, à la date anniversaire de signature du bail, et révisable annuellement selon l'indice national des fermages, fixé par arrêté Préfectoral.

Questions/Informations diverses

Déclarations préalables : QUINSON Cécile : clôture / DANILOVIC Hervé : modification de façade / PHOTEN : panneaux photovoltaïques

Permis de construire : AMSELLEM Bruno : maison individuelle

Informations générales :

Aménagement piste cyclable entre Ambérieu-en-Bugey et Ambronay – RD36

Une promesse de vente a été signée en date du 12/02/2019, entre le Département et la commune de Douvres, portant sur la parcelle A 297 « Les Crozats ». L'acte administratif s'y référant a été signé le 06/04/2019 pour conclusion de la vente de la parcelle susvisée et transmise au Département pour signature.

Sur demande de la Préfecture, **le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année.**

Tour de table des conseillers :

Robert Taponard : les travaux de réfection des armoires de l'éclairage public sont terminés. Le système de pilotage des lampadaires est uniforme.

Lucette Bourgeois : CCAS : il reste 2 réunions « Atelier écrivain ». Le livret sur les mémoires de quelques Douvrois se finalise. Jusqu'à mi-mai, tous les jeudis, une dizaine de seniors participent à des séances de gymnastique douce.

Nathalie Verdeghe : samedi 13 avril à 15h00 à Villebois, concert gratuit du Groupement Musical du Bugey. Achat de 5 tambours pour la Diane des Grangeons.

Lionel Mougeot : remercie le COPIL, le Conseil d'Ecole et le CM qui ont pris position pour le maintien des activités TAP pour les jeunes Douvrois. Il est déçu d'avoir à annuler le stage de Kick Boxing par manque de participant. Ce stage est reporté au 28/09/2019. Le printemps arrive, attention aux bruits. Il faut respecter le voisinage et le règlement de l'aire de loisirs.

Guy Bellaton : 12 inscriptions pour les coupes affouagères. A Taponnet, aire de dépôt de matériaux réutilisables pour l'entretien des chemins. Les particuliers doivent demander l'autorisation en mairie. L'employé communal leur indiquera le lieu après vérification des matériaux.

Fin de séance : 22h15

Questions du public :

ML Dubois et C.Tenand : prévoyez-vous de couper l'éclairage public ? *Une réunion publique traitant du sujet est prévue fin mai.*